

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
21, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

La Présidente

Objet : Reconnaissance du diplôme national de Master mention Urbanisme et aménagement comme qualification professionnelle d'urbaniste

Nos réf. : CR-CM-KC/2017-07-002

Affaire suivie par Clément Marquis, vice-président du CNJU chargé des formations et de l'insertion professionnelle (cmarquis@cnju.fr / Tél. : 06 24 48 50 26), et Kim Chiusano, déléguée générale du CNJU (kchiusano@cnju.fr / Tél. : 06 15 24 82 81)

Paris, le 11 juillet 2017

Madame la Ministre,

Au nom de l'ensemble du conseil d'administration du Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU), je tiens à vous exprimer mes sincères félicitations pour les hautes responsabilités qui vous ont été confiées au sein du gouvernement.

Fédérant plus de 1300 membres et 17 associations d'étudiants et de diplômés en urbanisme et aménagement de niveau Master et Doctorat, le CNJU œuvre pour l'appui à l'insertion professionnelle aux côtés des établissements d'Enseignement supérieur.

Depuis sa création, en 2010, le CNJU conduit une veille stratégique sur les débouchés professionnels et le fonctionnement du marché de l'emploi dans le champ de l'urbanisme. Notre association pilote tous les deux ans une enquête nationale à destination des urbanistes diplômés des instituts d'urbanisme et formations supérieures en aménagement et urbanisme de niveau Master. Quatre éditions ont été menées en coopération étroite avec les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes de Master en urbanisme et aménagement (Universités, Grandes Écoles et Grands Établissements). Conduites auprès de 3 500 personnes au total, ces enquêtes ont permis d'identifier les employeurs, compétences et modes d'exercice de plus de 2 400 urbanistes diplômés d'un Master entre 2008 et 2015. Elles constituent ainsi un baromètre fiable sur les débouchés professionnels des jeunes urbanistes diplômés.

Vous trouverez ci-joints les premiers résultats de la dernière édition réalisée en collaboration avec l'association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en urbanisme et aménagement (APERAU). Menée au cours de l'été 2016 auprès de 943 diplômés de Master issus des promotions 2013, 2014 et 2015, elle démontre une nouvelle fois le caractère qualifiant des diplômes de Master en urbanisme et aménagement.

Depuis une trentaine d'années, les formations en urbanisme et aménagement de l'espace de niveau Bac+5, assurées plus particulièrement par les Instituts d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ont démontré leurs qualités et leur ouverture sur le monde professionnel : ateliers dirigés par des urbanistes professionnels dans le cadre d'une commande publique, stages de 6 mois, développement de la formation continue et de l'apprentissage, voyages d'études, intervention de nombreux professionnels extérieurs...

Pourtant, la profession d'urbaniste, forte de plus de 20 000 membres diplômés, pâtit encore d'un déficit de reconnaissance par les pouvoirs publics et souffre d'une forme de précarité, notamment au sein des collectivités locales.

Dans le cadre du nouveau cycle d'accréditation de l'offre de formation de niveau Master, de nombreuses Universités ont opté pour la mention Urbanisme et aménagement du diplôme national de Master. C'est notamment le cas de tous les Instituts d'urbanisme. Cette convergence permet de renforcer la visibilité des formations des urbanistes.

D'ores et déjà, l'inscription de ces diplômes nationaux de Master au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) confère à ces formations la valeur de qualification professionnelle. C'est un gage de qualité et de lisibilité pour les employeurs d'urbanistes dont les principales fédérations ont constitué en 2015 un groupe de travail sur la reconnaissance des qualifications professionnelles des urbanistes et pour leur formation tout au long de la vie.

Associé à ce groupe de travail, le CNJU souscrit totalement aux propositions des fédérations d'employeurs : créer un Titre professionnel d'urbaniste directement accessible par l'obtention d'un diplôme national de Master mention Urbanisme et aménagement inscrit au RNCP et faciliter le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour accéder à cette qualification professionnelle d'urbaniste. Vous trouverez ci-joint une copie du courrier qu'ils ont adressé en mars 2017 à Madame Simone BONNAFOUS, Directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Notre association demande que la faisabilité de ces propositions soit examinée dans les meilleurs délais par votre Ministère. Je serais très heureuse de pouvoir échanger avec vous de ces sujets, accompagnée le cas échéant d'une délégation d'urbanistes professionnels de notre conseil d'administration.

En espérant vivement une réponse favorable de votre part, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Repars

Carole ROPARS
Présidente du Collectif National des
Jeunes Urbanistes (CNJU)

Pièces jointes :

- Synthèse des principaux résultats de la 4^e enquête nationale CNJU-APERAU sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master en urbanisme et aménagement (promotions 2013, 2014 et 2015),
- Copie du courrier adressé à Madame Simone BONNAFOUS, Directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) par le groupe des fédérations d'employeurs d'urbanistes (AMF, AdCF, FNAU, FédéSCOT, FedEPL, CINOVA, ACAD) en date du 13 mars 2017.